

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL576

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 19

I. - À l'alinéa 5, substituer au mot :

« alinéa »,

la référence :

« q »

II. - En conséquence, à l'alinéa 6, substituer à la mention :

« p) »,

la mention :

« q) »,

et aux alinéas 7 et 11, substituer à la référence :

« p »,

la référence :

« q »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.